

## **Le Conseil constitutionnel, la CJUE et le "social" : concurrence ou complémentarité ?**

**Selma Josso**, Maître de conférences de droit public, Université de Tours

### **Présentation de la communication**

Après avoir démontré successivement que le champ social (et plus particulièrement celui de l'aide et de l'action sociales) est devenu le nouvel attribut de la souveraineté étatique (ou qu'il est considéré comme tel par les différents Etats membres de l'Union) et que, dans le même temps, la compétence sociale est une « compétence légitimante » de l'UE, l'objectif est d'envisager la manière dont le Conseil constitutionnel et la Cour de justice sont passés (pourraient passer) d'une logique de concurrence inavouée à une logique de complémentarité concurrentielle (les notions restent à définir / préciser). Plus précisément, il s'agirait d'envisager la notion de « principe inhérent à l'identité républicaine (et non constitutionnelle) de la France » en tant qu'outil de conciliation des exigences respectives des ordres juridiques.